

BULLETIN
DE LA COMMISSION
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE LA MAYENNE

CRÉÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 17 JANVIER 1878

DEUXIÈME SÉRIE

TOME ONZIÈME

1895



LAVAL

IMPRIMERIE LAVALLOISE
V. LEROUX, E. LELIÉVRE

Les Seigneurs de Courceriers, par M. Ch. d'Achon.

(1523-1644)

Françoise de Villeprouvée, dame de Courceriers, porta cette terre à son mari Jean du Bellay ; et leur fille Renée la fit entrer dans la famille du Plessis-Chastillon où elle demeura cent ans.

Il ne faut donc pas s'attendre à trouver ici la généalogie complète des du Bellay ; cette famille, l'une des plus illustres d'Anjou, a fourni un grand nombre d'hommes, qui se sont fait un nom dans l'armée, dans l'église et dans les lettres. *Moreri*, T. II, p. 318 en donne la filiation.

Du BELLAY

SEIGNEURS DE COURCERIERES

1523-1540

Armoiries : *d'argent à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lis d'azur, trois en chef posées en orle 2 et 1, et 3 en pointe mises en bande.*

La branche qui nous occupe a possédé les terres et seigneuries d'Ambrières, paroisse de ce nom, de Chambotz, en Changé, de Chantelou et Neufvy, paroisses actuellement réunies à Laval, de la Courbe et d'Hauterives, en Argentré, de la Flotte, en Lavenay, etc.

XIII^e Degré

Jean du Bellay, chevalier, seigneur de la Flotte et d'Hauterives, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes était fils de Jean du Bellay, aussi seigneur de la Flotte, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, et de Thomine de Villiers, dame d'Hauterive, morte en 1518, qui était allé en Italie avec René de Sicile et mourut en 1522. Il était petitfils de Jean du Bellay, chambellan du roi Charles VII et de René d'Anjou, roi de Naples, chevalier de l'ordre du Croissant, qui commanda l'arrière-ban, garda les barrières des Etats-Généraux, mourut en 1481, et de Jeanne de Logé¹, dame du Bois-Thibault.

Il avait pour oncles : Eustache du Bellay, mari de Perrine de Beaumont, chef de la branche aînée, dont l'un des petits-fils était Eustache du Bellay, évêque de Paris, mort en 1561, branche qui s'éteignit avec Charles, marquis du Bellay, prince d'Yvetot, époux en 1622 d'Hélène de Rieux.

Louis du Bellay de Langey épousa Marguerite de la Tour-Landry² dont il eut plusieurs enfants : parmi lesquels, l'aîné nommé Guillaume, fut vice-roi de Piémont; le second appelé Jean³, cardinal

¹ De Logé : *d'argent à 3 quintefeuilles de sitiople*. — Dans une ordonnance du Sénéchal du Maine, du 5 juin 1544, sont nommés Jacques de Logé, s^r des Mortiers, Jean de Logé, s^r du Chesnay Colas, Michel et Guillaume de Logé, écuyers. *Généalogie de la Dufferie*, par Pierre d'Hozier, in-4°, Paris 1662, page 59

² Il mourut en 1543. On admire son tombeau dans la cathédrale du Mans

³ D'après Dom Piolin, né en 1492, au château de Glatigny, près de Montmirail, au diocèse du Mans, et mort à Rome, le 15 février 1560, d'après Moreri. René, évêque du Mans de 1535 à 1546, était le quatrième fils de Louis du Bellay et de Marguerite de la Tour-Landry

du Bellay, évêque de Paris, du Mans après son frère René, qui était mort en 1546, enfin évêque d'Ostie et résidant à Rome, se trouvait pourvu de six évêchés. Il se démit de celui de Paris, en faveur d'Eustache du Bellay, son cousin, et de celui du Mans en faveur de Charles d'Angennes de Rambouillet qui était aussi son parent. Le troisième, Martin du Bellay¹, marié à Isabelle Chenu, princesse d'Yvetot, n'eut que deux filles dont l'ainée Marie épousa son cousin de là branche aînée René du Bellay, baron de la Lande, et à cause d'elle prince d'Yvetot.

Jean du Bellay épousa : 1° par contrat du 23 juin 1523, demoiselle Françoise de Villeprouvée, fille cadette de François de Villeprouvée, chevalier, baron de Tresves, seigneur de Courceriers, la Ferrière, la Bigeottière et de Françoise du Plessis. Elle fut dame de Courceriers et mourut jeune, laissant deux filles mineures Renée et Louise du Bellay qui, plus tard, partagèrent avec leur tante Guyonne de Villeprouvée la riche succession de cette maison, éteinte par la mort prématurée de leur cousin-germain François, baron de Tresves tué devant Metz en 1552.

Devenu veuf, Jean du Bellay, chevalier de l'ordre du Roi et guidon de la compagnie de 100 hommes d'armes du comte de Laval, épousa : 2° le 2 mars 1532 (v. s.), demoiselle Françoise de Mailly, fille de Antoine, baron de Mailly², en Picardie, et de Jacqueline d'Astarac dont il eut plusieurs enfants ; l'aîné René (Moreri le dit à tort issu du premier mariage), baron de la Flotte, épousa Jeanne de Souvré. Cette branche s'éteignit dans sa petite fille Renée du Bellay qui porta tous ses biens à Charles d'Hautefort, son mari.

Jean du Bellay était mort avant 1547 laissant sa veuve tutrice de leurs enfants mineurs.

Bibliothèque nationale, fonds du Chesne, v. 56, p. 39. — Ce 23^e jour de juin l'an 1523, en traitant, parlant et accordant le mariage estre faict, consommé et accompli entre N. P. Messire Jehan du Bellay, chevalier, seigneur de la Flotte et d'Hauterives d'une part et damoiselle Françoise de Villeprouvée fille de H. et P, François de Villeprouvée baron de Tresves et seigneur de la Bigeottière et de damoiselle Françoise du Plessis son épouse, de luy autorisée suflisamment par devant nous, d'autre part, et tout avant que bénédiction nuptiale fut faicte entre eux. Est que, en nostre cour de Bourgd'Iré, au droict, par devant nous personnellement establis le dit chevalier d'une part, et les dits sieur et dame d'autre part, soubzmettant eux leurs hoirs.... confessant libéralement et sans contraincte que en faveur d'iceluy mariage estre fait, consommé et accompli et qui aultrement ne l'eust été, ils ont fait les ungs avec les autres les traittés, pactions et accordemens qui s'ensuyvent. C'est à scavoir que les dits sieur et dame de Tresves ont donné à la dite Françoise leur fille par manière de provision en attendant partage de succession à eschoir, la somme de 300^{ff} de rente annuelle et perpétuelle pour assiette de la quelle rente ils ont baillé et assigné, baillent et assignent à la dicte Françoise et au dict sieur de la Flotte, son futur espoux, la terre, maison noble, fief, domaine et seigneurie de la Roche-Normand, scis es paroisses de Chalain et Combrée et es environs, ainsi qu'elle se poursuit et comporte sans rien en réserver fors droit de propriété seulement, pour en jouir par les dits futurs espoux par manière de provision comme dessus dit, incontinent après les espousailles, et consommation de leur mariage laquelle terre et seigneurie les dits sieur et dame de Trêves ont promis et promettent faire valoir les dits 300^{ff} de rente et au cas qu'il ne les vaudroit ils ont promis et tout tenus le parfaire et fournir sur tous et chascuns leurs autres biens immeubles et héritages et de prochain en prochain jusqu'à la valeur d'iceulx 300^{ff} de rente à condition que toutefois et quantes que les dicts sieur et dame de Tresves bailleront aus dicts futurs espoux autres pièces valant les dits 300^{ff} tournois de rente, iceulx futurs espoux ne pourront refuser, aux quels il a esté exprès réservé pour eux. leurs hoirs descendant d'eux revenir à la succession dudit sieur et dame de Tresves quand le cas y eschoyront, en rapportant ce que de raison, et aussy réservé aux dits futurs espoux leurs hoirs.... revenir à toute succession tant directe que collatérale, toutes et quantes foyes quelles y eschoyront. Et si le cas advenoit que le dict sieur de la Flotte décedast auparavant la

¹ Martin, aussi gouverneur de Piémont, puis de Normandie, qui a laissé des mémoires importants. (Dom Piolin)

² De Mailly : d'or à 3 maillets de sinople, 2 et 1

dicte Françoise de Villeprouvée, sa future épouse, il luy a aujourd'hui constitué douaire coutumier et selon la coutume du pays et sur tous et chascuns ses biens immeubles et héritages presens et advenir et aura et prendra pour maison et logis, la maison de la Flotte ou Hauterive à son vouloir et choix. De toutes les quelles choses cy dessus escrites les dictes parties ont esté et demeurent à ung et d'accord et à icelle et à tout ce que dessus est dict tenir.... obligent les dictes parties chascun autant et pour tant que à icelle touche, eux leurs hoirs.... Présenta ce N. P. Jouachim de la Faucille seigneur de la Roche-Noyant et Briand de Villeprouvée seigneur de Gorieu. Ainsi signé sur la minute F. de Villeprouvée, J. de la Faucille, B. de Villeprouvée, J. du Bellay, B. Courrai et René Sauleau.

Cabinet de l'auteur. — Original en parchemin. — 18 août 1542. — Accord entre N. et P. S. Messire Jean du Bellay chevalier seigneur de la Flotte, Hauterives, Chanteloup, Chambor et Neufvy et frère Robert de Dureil prieur curé de S^t-Melaine près Laval, au sujet de la tierce partie des dimes de toute nature de la paroisse de S^t-Melaine (Sancti Melani prope Lavalem Guydonis) qui est reconnue appartenir à Jean du Bellay. On y relate un arrêt du Parlement de Paris du 21 may 1468 pour la même dime attribuée à Jeanne de Landevy V^e de Jean de Villiers Chevalier, à Jean de Villiers son fils ainsi qu'à Jean et Guy de Villiers et contestée par Guillaume le Bigot, religieux de S^t-Augustin, prieur de S^t-Melaine près Laval, prieuré dépendant de l'abbaye Toussaint d'Angers.

Histoire delà maison de Mailly, abbé Ledru, II, 280. — 2 mars 1532. — Contrat de mariage de Jean du Bellay chevalier seigneur de la Flotte et d'Haulte-Rive et Françoise de Mailly... en la présence... de R. P. en Dieu Jean du Bellay... évêque de Paris, René du Bellay... évêque de Grasse, abbé de S^t-Meen et du Gué de l'Aulnoys, Martin du Bellay Ch^r S^r de Glatigny, ses cousins germains... René de la Chapelle Ch^r S^r de Charvalon et la Tretonnière, son neveu... de Frédéric de Foix comte d'Estarac cousin germain de la future, Phelippes de Chambes Ch^r S^r de Montsoreau aussi cousin, de... d'Estarac comtesse de Vertus, dame d'Avaigeur (Avaugour)... la dot de la future était de 10.000^{ff} tournois.

XIV^e Degré

Françoise de Villeprouvée, première femme de Jean du Bellay, laissait deux filles mineures : 1^o Renée, dame de Courcieriers, dont l'article va suivre; 2^o Louise épousa Julien le Vexel¹, écuyer, s^r du Tertre et de Vimarcé ; elle en eut des enfans qui vinrent au partage de la succession de François de Villeprouvée. Par procuration en date du 22 mai 1535. N. et P. Jacques de Clérambault, s^r de la Plesse, Guyonne de Villeprouvée, sa femme, et Jean du Bellay « attendu qu'il avoit convolé en secondes nopces » nomment, devant le juge de Laval, n. h. Ambroise de Gravy, s^r des Couteaux et du Boisgamatz, un curateur à Renée et Louise du Bellay.

On peut voir plus loin les pièces de procédure communes aux deux sœurs et à leur descendants dans le partage des successions de François et Louis de Villeprouvée, partage qui n'était pas terminé encore en 1574.

¹ Le Vexel : *d'argent à la croix fleurdelisée de sable*

Du PLESSIS-CHASTILLON

SEIGNEURS DE COURCERIEIS

1540-1644

Armoiries : *d'argent à 3 quintefeuilles de gueules.*

Des mémoires domestiques affirment que les du Plessis-Chastillon tirent leur origine « de Grimoult du Plessis dont l'extraction a été très illustre ayant pris naissance des vieux et anciens princes gaulois qui florissaient l'an 1034, Ce Grimoult avait soulevé les nobles de Neustrie, Manceaux et Normands contre Guillaume le Bâtard, dont l'origine les humiliait; longtemps ils lui firent obstacle ; battus enfin à la bataille du Val-des-Duncs ils périrent ou leurs biens furent confisqués (1047). Grimoult finit ses jours en prison et ses biens de Normandie furent attribués au prieuré du Plessis-Grimoult. Ses enfants et descendants se fixèrent au Maine où ils possédaient encore de grands biens. Son fils, nommé comme lui Grimoult gardait la Chaîne aux Normands dans la chatellenie de Pontmain. On sait que d'une part l'église de S^t-Paterne-de-Buais était la limite normande et dépendait du Plessis-Grimoult et que de l'autre Grimoult et son fils Gosselin avaient la haute justice de la limite mancelle : celui-ci est dit : Landeviensi vicine prepositus. Il est à propos de remarquer que dans les chartes de Savigny, le territoire normand de Buais et cette vicinalité de Landevi, comprenant Landevi, S^t-Mars, la Dorée, Fougerolles et la moitié de Désertines avaient une étonnante affinité féodale ».

Quoi qu'il en soit la filiation de cette famille est certaine à partir de 1274. On en trouve la généalogie dans la Chesnaye-Desbois. Voici d'ailleurs la descendance en ligne directe.

I. — N. s^f du Plessis-Chastillon transige en 1274 avec Henri d'Avangour, s^f de Mayenne.

II. — Guillaume, s^f du Plessis, de Châtillon-sur-Colmont, 1274, vivait en 1284.

III. — Gervais vivait avec ses frères en 1317.

IV. — Jean, s^f de la Poissonnière, paroisse de Beaufort en Anjou, épousa Marie de Beaumont le Vicomte¹, dame en partie de Beaumont le Vicomte et d'Assé-le-Boine, fille de Jean et de Marguerite de Poitiers.

V. — Jean II fut un grand capitaine ; il eut de sa femme dont le nom est inconnu :

VI. — Jean III épousa Anne-Marie de Parpacé², dame de Montchouan, Goulevre en Guédeniau, et du Breil, veuve en 1422.

VII. — Jean IV, vendit le 26 avril 1457 la tierce partie de Beaumont le Vicomte et d'Assé à Jean de Mathefelon, épousa : 1° Marie des Vaux³, dame de la Girardièrre, fille de Jean et de Jeanne des Vaux; 2° en 1467, Catherine d'Avaugour⁴, dame du Mée et de Champ-Chabot, fille de Louis, s^f de Courtalain et de Catherine de Rouvray.

VIII. — Jean V assista en 1488 à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier et fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel, il épousa : 1° le 9 juillet 1470, Jeanne des Aubiers⁵, dame du lieu, de Mortain et de Chauvigné, fille de Jean et de Catherine Fournier ; 2° Marguerite du Mas⁶, veuve de Jean de Montchauveron, chevalier.

¹ de Beaumont le Vicomte : *d'azur semé de fleurs de lis d'or, au lion de même, armé et lampassé de gueules*

² de Parpacé : *d'hermines au chef burelé d'or et de gueules de 6 pièces*

³ Des Vaux : *coupé de sable et d'argent, au lion de l'un en l'autre*

⁴ d'Avaugour : *d'argent au chef de gueules*

⁵ Des Aubiers : *d'argent au croissant montant de gueules*

⁶ Du Mas : *d'argent fretté de gueules de 6 pièces, au chef échiqueté de 3 traits dor et de gueules*

IX. — Jean du Plessis VI. s^f du Plessis-Chastillon, Chauvigné, les Aubiers, chevalier de l'ordre du Roi, épousa, en 1495, Jeanne de Mathan¹, fille de Gilles, s^f du lieu, chevalier de l'ordre, et de Jeanne de Coulonges dont deux enfants tués à la bataille de Pavie, et Louis qui épousa Renée du Bellay.

XIV^e Degré

1^o Renée du Bellay, dame de Courceriers, épousa en 1540 Louis du Plessis-Chastillon, chevalier, seigneur du lieu, de Chauvigné et chevalier de l'ordre du Roi, veuf sans enfants de Charlotte de Scépeaux², fille de René, ch^t, s^f de Duretal et de Mathéfelon et de Marguerite de la Jaille.

Louis du Plessis-Chastillon mourut à Angers le 2 août 1560, de la maladie de la pierre. « On lui tira de la vessie, dit la généalogie manuscrite de 1596, deux pierres grosses l'une comme un œuf de poule, l'autre comme un œuf de pigeon. Sa veuve quitta en 1561 Chauvigné, en Anjou, et vint demeurer avec ses enfants au château du Plessis et y mourut en 1567. »

Ils avaient eu de leur union quatre enfants : François qui suit, René, Jean et Louise.

Renée du Bellay fit faire, sans doute, quelques réparations à la chapelle de son château de Courceriers, car dans l'épaisseur de la baie intérieure qui surmonte le retable de l'autel, on voit encore, du côté droit, son écusson en losange entouré de rubans noués et enlacés à la mode du temps faisant pendant à celui de Nicolle du Raynier, sa belle fille. Les armoiries y sont figurées telles qu'elles sont données en tête de cet article.

Cabinet de l'auteur. — 20 décembre 1555. — Ajournement pour Claude d'Avangour, veuve de Jacques de Clairambault, mère et tutrice de René, « escollier étudiant en l'université d'Angers, fils aîné... à Lois du Plessis, s^f du Plessis-Châtillon, demeurant à Chauvigné, en S^t-Rémi-la-Varenne, et à François le Vexel... maris de Renée et Louise du Bellay » au sujet du remboursement de diverses dépenses faites par Jacques Clairambault alors qu'il était curateur de François de Villeprouvée, dernier baron de Tresves.

Id. 14 février 1557. — Partages entre les deux sœurs, à Renée les deux tiers, à Louise l'autre tiers.

Id. 23 novembre 1561. — Partages de la succession de Louis de Villeprouvée³, entre « Renée du Bellay, veuve de deffunt n. h. Lois du Plessis s^f dudit lieu et François Le Vexel, s^f du Tertre, mari de Louise du Bellay, pour les deux tiers, et Yves d'Orvaulx, chevalier, s^f de la Rivière-d'Orvaux, Le Ribou, pour l'autre tiers. » Cette succession se composait de la Chèse, en Déserlines et du Plessis d'Auvers.

Id. 2 février 1563. — Acceptation par Yves d'Orvaulx de la seigneurie delà Chèze, à lui attribuée par les précédents partages et nomination de n. h. Jean de la Vayerye, s^f du lieu, comme son procureur.

Id. 5 novembre 1566. — Nouvel accord au sujet du même partage.

¹ De Mathan : *de gueules à 2 jumelles d'or, accompagnées en chef d'un lion passant de même*

² De Scépeaux : *vairé, contrevairé d'argent et de gueules*

³ Louis de Villeprouvée, né en 1496, fils d'Antoine de Villeprouvée et de Gillette Le Porc, marié à Jeanne de Villeprouvée, dame du Mesnil, fille de François de Villeprouvée et de Louise de la Ponce

XV^e Degré

2° René du Plessis-Ghastillon, mort sans alliance en 1569 à Chauvigné.

3° Jean du Plessis-Ghastillon, s^r des Vaux, Salvert, Razilly, épousa en 1583 Suzanne de Corboyer, alias Le Vexel, dame de Courboyer, de la Droullinière, en Douillet-le-Joly (Sarthe), dont la postérité s'est éteinte au 3^e degré, elle est rapportée p. 165-172. *Etude historique sur Douillet*, par Robert Triger.

4° Louise épousa Hardouin du Coudray¹, écuyer, seigneur du lieu et de la Vaugotière en Arquenay, elle mourut en 1596.

1° François du Plessis-Chastillon, s^r du lieu, Courceriers, Villaine-au-Maine, l'Ecluse, Chauvigné, les Aubiers, les Naudières, la Guilberdière, la Touche-Vaucellant et le Val-de-Pierre, chevalier de l'ordre du Roi, servit dans les armées royales et épousa en 1570 demoiselle Nicole du Raynier², fille de François, s^r de la Touche-du-Raynier, chevalier de l'ordre du Roi et de Yolande de la Jaille.

François « fit en 1577-1578 un voyage en Italie d'où il rapporta tant de Notre-Dame de Lorette que de Rome et de Venise plusieurs choses curieuses. » Il rendit aveu en 1576 à Claude de Guise et en 1583 à l'abbé d'Evron. Les renseignements curieux que renferme cet hommage ont été publiés au commencement de ce travail. Ce fut lui qui rebâtit les châteaux du Plessis-Chastillon et de Courceriers. Celui-ci, dont on peut voir dans la planche ci-jointe la mâle architecture, fut terminé en 1590 comme on peut le voir sur la fenêtre de la grosse tour. La salle principale était décorée d'une grande cheminée de pierre à moulures saillantes « au-dessus de la tablette se voit une ancienne fresque un peu détériorée représentant un char à quatre roues traîné par deux chevaux et monté par Jules César tenant un sceptre à la main et vêtu en triomphateur, un guerrier se tient debout sur le devant, un second montre l'un des chevaux, plusieurs hommes à pied et femmes paraissent saluer César. On lisait au-dessous : le Grand Jules César, empereur des Romains, fit bastir ce chasteau pour tenir sous sa main tout le pays de çà, plusieurs fois révolté, des forces de ce lieu les a toujours domptés, 1604. » Comme on peut le voir, le nom latin de Courceriers, *curia Cesaris* et le voyage d'Italie avaient suggéré à François du Plessis le sujet de cette peinture qui a malheureusement disparu lors des dernières réparations. Ce fut lui aussi qui fit dresser, au mois de mai 1596, la généalogie de sa famille³ dont « les titres anciens avoient été détruits pendant la guerre de 100 ans et dès le temps de la captivité du roi Jean par les Anglois et les Navarrois leurs alliés. Comme les maisons du Plessis, d'Ambrières, de Châteauneuf-sur-Colmont, de l'Ecluse, etc., celles de Courceriers et des Aubiers avoient été renversées par les mêmes ennemis à cause de l'attachement de leurs propriétaires et seigneurs au souverain légitime de France. » Cette généalogie offre en outre « des considérations préliminaires où sont dépeints les maux de notre pays à l'époque fatale dont il s'agit où les insulaires, aidés de coupables Français faisaient une guerre furieuse brûlant et saccageant les villes, châteaux, forteresses et maisons sitôt qu'ils y trouvaient la moindre résistance, violant femmes et filles, embrasant les églises et lieux saints, rompant et dissipant les livres et pancartes, titres et enseignements...⁴ ».

¹ Du Coudray : *d'argent au lion de gueules, armé de sable*

² Du Raynier : *d'or chappé d'azur, l'azur chargé de 2 étoiles d'or, au chef de même*

³ Une recherche de noblesse avait eu lieu au Maine en 1586 et années suivantes. Les commissaires du Roi étaient : MM. de Ruzé et Boucher de Dampierre

⁴ Cette généalogie manuscrite, faisant partie des papiers de la famille de Baglion, fut prêtée à M. de Malortie de Saint-Loup-du-Gast et périt dans l'incendie de son château. Toutes ces notes mises ainsi entre guillemets sont extraites de celles prises par M. A. Bernard et conservées à la *Bibliothèque de Laval*, Tome IX

François du Plessis-Chastillon mourut à Courceriers, d'une attaque d'apoplexie, le 30 juin 1605, il fut inhumé avec pompe à Châtillon. Sa femme décéda le 5 mai 1628 et fut ensevelie en l'église de Saint-Thomas-de-Courceriers.

Elle avait fait peindre ses armoiries, en face de celles de sa belle-mère, dans la baie de la chapelle, du côté gauche.



Ils laissent de leur union deux enfants, François et René, qui suit.

Cabinet de l'auteur. — 3 novembre 1569. — Partages entre François, Jehan et Loyse les du Plessis enfans de deffuncts Loys du Plessis et Renée du Bellay, et Louise du Bellay... des biens à ceux venus des successions de François, François et Louis de Villeprouvée... aux du Plessis enfans delà fille aînée, Courceriers et les deux tiers, à Louise le Plessis d'Anvers et l'autre tiers.

Id. 29 mai 1571. — Transaction pour certaines rentes hypothéquées, entre Claude d'Avaugour dame de Neufville, François du Plessis-Chastillon et Louise du Bellay veuve de François Le Vexel. dont Claude réclamait le remboursement du tiers depuis le décès de dame Anne Assé de Boumoys morte en décembre 1568... Il lui était dû d'une part 1424^{ff} 13 s. 4 d. et de l'autre 1156^{ff} 10 s. 9 d.

Id. 3 juillet 1572. — Reconnaissance de l'acte précédent et 24 mai quittance de la somme de 318^{ff} 18 s. 5 d. restants dues.

Id. 1575. — Aveu de Courceriers au s^f de Mayenne.

Id. 1577. — Accord entre François du Plessis s^f du lieu et de Courceriers et Louise du Bellay veuve de noble François Le Vexel s^f du Tertre de Rouperoux, dame du Plessis d'Anvers par lequel il s'engage à payer une rente de 10 escus couronne et 10 sous dus à Saint-Maurille d'Angers et une autre de 7 escus et 7 sols à Saint-Pierre.

Id. 1579. — Aveu de Courceriers rendu à Claude de Guise abbé de Saint-Nicaise procureur d'Henri de Lorraine.

Id. 1583. — Aveu rendu à l'abbé d'Evron.

Id. 19 août 1586. — Quittance de Daniel Jolly, receveur de Saint-Pierre d'Angers de 3 escus et demi dus par François du Plessis.

Il reçut lui-même un grand nombre d'aveux pour sa terre de Courceriers.

Cabinet de l'auteur. — Registre de Courceriers. — En 1578 les doyen et chapitre de M^f saint Julian du Mans lui rendent aveu pour Montfaulcon, en 1580 Françoise de Bouille dame delà Corbière pour la Corbière. — Charles de Cervon, son fils aîné, pour le Boisregnier, le fief au plat, la Faulcherie, — René de Bouille s^f du lieu pour Pontbellanger et Grazay, — Françoise de Laval dame de la Suze et du Plessis-Burel pour le fief Courtillerie de Crun, — M^{te} Julien Thibault curé de Saint-Cir pour la Perronnière et la Vallée.

En 1581, le même, prêtre chapelain de Notre-Dame, desservie à Saint-Thomas, pour les Rivières et la Rabine. — Rose de Vassée pour le fief au febvre.

En 1582 Jacques de Courtarvel ch^f s^f de Pezé pour saint Jacques de Coulamer, — Jehan de Vaucelles pour Cordouan, — François d'Averton chevalier seigneur de Belin mari de dame Renée d'Averton, pour Beauvais, — Rolland de Marcé s^f de la Bouchelière pour la Grande-Tousche, — le curé de Saint-Thomas-de-Courceriers pour le presbitère et la Gauderie.

En 1583 Charles Thibault s^f de la Gannerie pour Bossuau.

En 1584 François de Bouré ch^f s^f de Jarzé pour le moulin de Halcul. — Etienne de Trochard s^f de la Moisière pour la Forest. — Loys de Cordouen s^f de Meinbré et de Roufrançois pour droit de pêche vendu en 1522 par le baron de Tresves à Pierre de Cordouen. — Urban Taveau, curé d'Izé pour le presbitère. — Françoise de Montesson veuve de Charles d'Orvaulx s^f de Courdemanche, tutrice de ses mineurs.

Tous ces aveux furent renouvelés en 1587.

XVI^e Degré

1° François du Plessis-Chastillon, mort au berceau.

2° René du Plessis-Chastillon, chevalier, s^f du lieu de Courceriers, et du chef de sa femme, vicomte de Rugles, s^f de la Ponnrière, Colombiers et chevalier de l'ordre du Roi, épousa le 25 juillet 1594 D^{lle} Diane-Renée de Poisieux¹, fille unique de Michel, baron de Pavant, vicomte de Rugles, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre et de Catherine d'O.

Il mourut en mai 1629 et fut inhumé à Chastillon ; sa femme, morte à Paris le 26 août 1631 fut rapportée près de son mari. Ils laissaient de leur union dix enfants dont sept moururent en bas-âge.

¹ De Poisieux : *de gueules à 2 chevrons d'argent surmotés d'une fasce en divise dé même*

André continua la filiation, Nicole qui fut dame de Courceriers et dont l'article viendra plus loin, et Madeleine.

Sur la porte qui donne accès à la galerie du château, on voyait un écusson assez fruste entouré de deux palmes. Il était écartelé au 1^{er} de Villeprouvée, au 2^e un lion (Montéclerc), au 3^e 3 quintefeilles, le 4^e quartier et l'écu sur le tout étaient frustes. Cet écusson n'existe plus.

Cabinet de l'auteur, titre original. — 6 juin 1611. — Transaction devant Jacques Morel et Pierre Debriquet notaires au chatelet de Paris entre « Charles Marquis de la Vieuville grand faulconnier de France, Lieutenant général pour le Roy en Champagne et Rethelois, gouverneur des ville et château de Maisières.... héritier de feu Catherine d'O, sa mère, et René du Plessis chevalier gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, sieur du Plessis-Chastillon, baron de Courceriers et, se faisant fort de Dyane Renée de Poyrieux qu'il avait épousée par contrat passé devant Ambroise Duduict notaire en la chastellenie de Frazay le 24^e jour de juillet 1594. Ceux-ci avaient renoncé aux successions mobilières et immobilières de Catherine d'O et de Jacqueline de Girard dame de Vérigny ayeulle de Dyane moyennant une somme de 1200^{ff} a être payée par Robert de la Vieuville chevalier des ordres du Roy conseiller en ses conseils détat et privé, capitaine de 50 hommes darmes des ordonnances père du M^{is}. Se trouvant lésés, ils se firent relever par lettres du 12 février 1611, et transigèrent pour une somme de 1800^{ff} qui leur furent payés content en quartz d'escuz sol.... l'original signé Charles de la Vieuville, René du Plessys-Chastillon et des deux notaires. Le 13 juillet 1611 Charles de la Vieuville reconnaît que René du Plessis lui a fourni la ratification par sa femme de la transaction précédente passée devant les notaires du Mans et du Bourgnouvel le 28 juin.

XVII^e Degré

1^o François, marquis du Plessis-Chastillon, seigneur de Courceriers, né en 1598, mourut sans postérité aux eaux de Bourbon, le 18 mai 1644.

2^o Nicole, dame de Courceriers, qui épousa en 1621 Guillaume du Bois, seigneur des Bordeaux et lui apporta la seigneurie de Courceriers comme on le verra à l'article suivant.

3^o André, marquis du Plessis-Chastillon, vicomte de Rugles et du Bois-Berranger, épousa : 1^o le 1^{er} mai 1537 Renée Le Porc de la Porte¹, morte en couches le 15 avril 1638 laissant une fille Françoise qui épousa Hyacinthe Quatrebarbes, chevalier, marquis de la Rongère, chevalier des ordres du Roi ; 2^e en 1646, Renée le Conte², marquise de Nouant, fille de Jacques, marquis de Nouant, baron de Beaumesnil, lieutenant général au gouvernement de Normandie et de Marie Dauvet des Marais, il mourut le 9 décembre 1655, et sa postérité s'éteignit en la personne de son arrière-petitfils Louis-Henri- Félix, mort à 28 ans, en 1754, sans enfants de Marguerite-Marie-Louise-Victoire Barberie³, de Saint-Contest.

4^o Catherine du Plessis-Chastillon, née en 1606.

5^o Marguerite, née en 1607.

6^o Michel, né en 1608.

¹ Le Porc de la Porte : *d'or au porc passant de sable*

² Le Conte : *d'azur au chevron d'argent accompagné en pointe de 3 besans mal ordonnés d'or*

³ Barberie : *d'azur à 3 têtes d'aigle d'or, arrachées, 2 et 1*

7° Madeleine, née en 1612, épousa par contrat passé devant les notaires du Mans, le 16 août 1634, Charles Gaultier¹, écuyer, seigneur de Chiffreville, fils de Jacques, s^r de Montreuil et de Marie de Cordouen ; elle était morte avant le 9 avril 1646 laissant plusieurs enfants mineurs appelés ainsi qu'on le verra à partager Courceriers avec leur tante Nicole.

8° Renée, née en 1613.

9° Louis, né en 1614.

10° Suzanne, née en 1618.

(A suivre). Ch. d'Achon.

¹ Gaultier : de gueules à la croix ancrée d'argent, liée en sautoir d'azur